

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Edouard Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :

Pour les administrateurs élus : Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Odile Novel (arrivée 18h25), M. Jean-Charles Orsini.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, M. Jean-Marc Chauveau, M. Lucien Legay.

Ont donné procuration :

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir
Mme Catherine Despierre à Mme Michèle Menez
Mme Martine Desrues à Mme Michèle Cambron
Mme Claude Hamel à M. Jean-Charles Orsini
Mme Marie-Anne Hameury à Mme Chantal Lacauste.

Délibération n°2020-01

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales, article L2312-1,

CONSIDÉRANT que dans les établissements publics des communes de 3 500 habitants et plus, un débat est obligatoirement organisé au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

CONSIDÉRANT que le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit faire état des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette, de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

CONSIDÉRANT le rapport présenté sous forme de Powerpoint et le débat qui s'en est suivi,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DIT que le débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif du CCAS pour l'année 2020 a eu lieu sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 27 février 2020.

Certifiée exécutoire la présente
Délibération transmise au Préfet
Du Département des Yvelines le

Pour le Président du CCAS
Par délégation
La Vice-Présidente
Magali Lamir

La Directrice du CCAS
Claudine Arnault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-267801710-20200227-2020-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020